



## Conflit sur installation grille ventilation

-----  
Par guits

Bonjour,

Je suis syndic bénévole pour une copropriété. Nous voulons installer une grille de ventilation en partie basse (1,5 m de hauteur) sur un conduit de cheminée qui est condamné mais qui vient de subir un dégât des eaux. L'objectif est d'extraire au maximum l'humidité.

Ce conduit serait installé sur notre mur qui donne sur la propriété de nos voisins dont nous n'avons pas l'accès.

La perspective pour nos voisins que ce mur soit modifié (pourtant modestement, il s'agit d'une grille de 12.5 cm de diamètre) semble être intolérable. Ils me menacent si nous voulions aller au bout de notre projet.

Suis je dans mon droit?

Y a t il des règles précises a respecter, en terme de distance par exemple?

Dois je demander une autorisation particulière?

Merci pour votre réponse.

guillaume